JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Instruction primaire en Europe

Journal de la société statistique de Paris, tome 8 (1867), p. 2-23
<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1867__8__2_0>

© Société de statistique de Paris, 1867, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM
Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

II.

Instruction primaire en Europe.

Nul ne songe aujourd'hui à nier les bienfaits de l'instruction, et surtout de l'instruction élémentaire. On est unanime à reconnaître que l'instruction est le plus énergique véhicule de civilisation, qu'elle est, pour l'individu, un principe de force, de grandeur et de dignité, qu'elle élargit son horizon, qu'elle ajoute à sa puissance créatrice, qu'elle développe sa sociabilité, qu'elle l'aide à lutter contre ses passions, qu'elle le rend plus apte, en un mot, à remplir ses devoirs de citoyen et de membre de la grande famille humaine. A une époque où les droits politiques s'étendent, où le pouvoir descend, par l'usage du suffrage de plus en plus élargi, jusque dans les masses, l'instruction a pris le caractère d'une véritable nécessité. Aussi, dans quelques pays, la loi la déclare-t-elle obligatoire, et à peu près partout ailleurs l'opinion est-elle justement sévère pour les parents qui refusent à leurs enfants cette nourriture de l'intelligence, ce pain de la vie morale, sans lequel le germe des dons naturels les plus précieux ne tarde pas à périr.

Sans doute, comme les meilleures choses de ce monde, l'instruction a ses inconvénients, quelquefois même ses périls. Si elle a exclusivement les facultés de l'esprit pour objet, si elle ne favorise pas en même temps le développement du sens moral et religieux, si elle n'accompagne pas la leçon du droit de celle du devoir, elle excite les appétits désordonnés, les ambitions excessives, compromettant ainsi le bonheur de l'individu et le repos de la société. Il ne faut pas, d'ailleurs, se dissimuler que l'instruction n'est jamais assez complète pour donner à l'homme la juste notion des choses qui l'entourent et lui permettre de se guider sûrement au milieu des difficultés de la vie. Quelquefois, elle lui inspire une confiance téméraire, une idée exagérée de sa valeur, une tendance à la critique passionnée et injuste des divers éléments du milieu dans lequel il vit, et surtout du milieu social et politique. A ce point de vue, il ne faut pas se dissimuler que sa diffusion rend particulièrement difficile le gouvernement des sociétés, en appelant sur tous les actes de l'autorité une investigation peu bienveillante, parce que, le plus souvent, elle n'est pas éclairée, parce qu'elle ne tient pas compte des exigences multiples du

pouvoir et de la variété, souvent de l'antagonisme des intérêts qu'il doit chercher à concilier. «La demi-science rend athée, a dit Pascal, la science complète rend religieux.» Ce qui est vrai en matière de foi, ne l'est pas moins dans un autre ordre d'idées. La demi-instruction fait les révolutionnaires, l'instruction complète fait les hommes d'ordre et de progrès.

Mais quelque difficiles que puissent être les conditions du pouvoir dans une société qui s'éclaire, ceux qui l'exercent doivent les accepter résolûment. Il faut qu'ils sachent que le premier effet de l'instruction est de démocratiser les masses, de les conduire à la négation des priviléges de race et de fortune, et au respect exclusif de l'intelligence unie à l'honnêteté. C'est dans le sentiment profond de ces nouvelles exigences du gouvernement qu'ils doivent puiser leurs forces et qu'ils trouveront les plus sûrs éléments d'un succès durable. La lutte ne saurait, d'ailleurs, être éternelle entre les deux principes d'autorité et de libre examen. L'histoire ne se répète pas éternellement; l'expérience se fait; les traditions se forment et se transmettent, et il doit venir un jour où les oppositions systématiques, oppositions d'intérêt, d'amour-propre blessé, d'aspiration à une popularité toujours vaine et fugitive, feront place à une saine et indépendante appréciation des intérêts permanents et définitifs du pays. Mais ce jour ne peut luire que grâce à une diffusion de plus en plus complète de l'instruction. Au surplus, quelles que soient, à ce sujet, les préoccupations des gouvernants, l'opinion, irrésistible sur ce point, les oblige, *nolentes aut volentes*, à marcher dans la voie des encouragements à l'enseignement élémentaire, mais sans abdiquer leur droit de surveillance, non-seulement sur les méthodes, mais encore et surtout sur les programmes. Ils n'ont peut-être pas, en effet, de devoir plus impérieux à remplir que de s'assurer que les maîtres auxquels ils confient les plus chers intérêts des jeunes générations, comprennent toute l'importance de leur mission et sont à sa hauteur par leur aptitude intellectuelle et morale. Il est nécessaire qu'ils s'assurent, en outre, que ces maîtres n'ont pas, contre l'esprit qui anime les sociétés en progrès, contre les institutions que cet esprit a suscitées, contre les hommes qui président à leur fonctionnement, une hostilité plus ou moins secrète.

L'instruction primaire, dans la mesure des ressources des communes et de l'État, est généralement florissante en Europe, et les résultats déjà obtenus sont considérables. Nous les avons recueillis pour quelques pays, mais avec le regret qu'ils ne se rapportent pas tous aux mêmes dates et que la forme des publications officielles spéciales ne se prête pas à d'exactes comparaisons. Il importe, d'ailleurs, de ne pas se faire une trop grande illusion sur la valeur des chiffres qui suivent. Sans doute, le nombre des écoles et des élèves est un renseignement déjà significatif; mais il le serait bien plus encore, si l'on pouvait connaître celui des enfants qui ont assisté assidûment aux leçons et en ont recueilli tous les fruits. Il est certain que l'institution d'examens annuels, dans les conditions d'impartialité nécessaires, aurait les meilleurs effets et que la publication régulière de leurs résultats donnerait la notion la plus exacte du progrès réel de l'instruction primaire dans un pays. Il en serait de même d'une enquête périodique sur l'état intellectuel des populations dans les limites de cette instruction; seulement il serait à craindre que les déclarations des habitants ne fussent pas toutes sincères, qu'un juste sentiment de honte notamment les portât à dissimuler la vérité, et que, dans l'impossibilité d'en contrôler l'exactitude, à moins de compliquer outre mesure l'opération, le gouvernement

manquât de renseignements dignes de foi. Cependant quelques États ont fait une enquête de cette nature à l'occasion du recensement de la population. L'Espagne et l'Italie en ont donné l'exemple et la France l'imite en ce moment (dénombrement de 1866). Dans plusieurs pays, on a cherché à connaître indirectement l'état de l'instruction primaire, notamment en vérifiant celle des recrues et en relevant le nombre des actes de mariages qui ont été ou non signés par les parties. Ce dernier document n'est peut-être pas d'une entière exactitude, la signature n'étant pas toujours un témoignage certain que celui dont elle émane sait réellement lire et écrire; à ce point de vue, il n'a que la valeur d'un simple indice, mais d'un indice qui mérite cependant d'être recueilli. Il l'est depuis quelques années en France et en Angleterre.

Comme pour toutes nos études précédentes de statistique comparée, nous classerons les pays d'après l'ordre alphabétique de leurs noms.

I. Pays d'Europe.

Angleterre. — Ce pays est, encore en ce moment, le seul de l'Europe où, si ce n'est la direction absolue, au moins la haute surveillance de l'instruction publique à tous ses degrés ne soit pas confiée à l'État. Il ne s'y associe en ce moment que par des allocations à l'instruction primaire, allocations dont le chiffre est considérable, il est vrai, mais que reçoivent seules les écoles qui se soumettent à l'inspection de ses agents. Il y a 30 ans, l'enseignement élémentaire était entièrement donné par les particuliers et par certaines grandes associations spéciales, comme la *Société des écoles anglaises et étrangères*, la *Société nationale*, etc. En 1833, l'État accorda pour la première fois des subventions pour la construction d'écoles dans quelques localités qui avaient déjà réuni, par voie de souscriptions, les fonds nécessaires à la moitié de la dépense. En 1839, un ordre du conseil privé institua le Bureau d'instruction publique (*Board of education*) et le chargea de distribuer une subvention de 30,000 liv. st. Cette mesure, qui consacrait l'intervention régulière de l'État dans l'instruction primaire, souleva une très-forte opposition. Dans les deux chambres, une motion fut proposée par laquelle la Couronne était priée de dissoudre ce bureau. A la chambre des communes elle ne fut repoussée que par deux voix de majorité; à la chambre des lords, elle passa à une majorité considérable. Le *Bureau* n'en fut pas moins maintenu, et il a vu depuis s'accroître très-sensiblement sa dotation ainsi que ses attributions. En 1863, il disposait d'un fonds d'encouragement de 813,000 liv. st. (près de 21 millions de francs). Les subventions qu'il accorde pour la construction et l'entretien des écoles ne peuvent être supérieures au produit des cotisations locales. Ces subventions sont en général des deux cinquièmes de la dépense. Le maximum de celle qui est accordée aux maîtres est de 65 liv. st. Elle ne doit pas dépasser la moitié de la somme affectée à leur traitement sur le produit des ressources locales, et la moitié de cette même somme (condition d'une réalisation assez difficile) doit provenir de souscriptions volontaires. Le traitement alloué à l'instituteur dépend d'ailleurs du rang qu'il occupe par ordre de mérite, c'est-à-dire d'après le certificat d'aptitude qui lui est délivré à sa sortie de l'école normale. C'est à l'année 1846 que remonte l'institution des élèves enseignants (*pupils-teachers*). Ces élèves, choisis parmi les plus intelligents, assistent le maître. Ils reçoivent 10 liv. st. la première année, et 20 liv. st. après la cinquième. Dans les écoles de filles, il ne leur est alloué que le cinquième de ces

sommes, qui ne comprennent pas les gratifications aux plus méritants. Ce noviciat terminé, les *pupils-teachers* sont envoyés, aux frais de l'État, dans une école normale primaire. La somme allouée à ce complément de leurs études est de 23 liv. st. pour les garçons, et de 17 liv. st. pour les filles. On compte en Angleterre (pays de Galles compris) 40 écoles normales. — Il était à craindre que ces jeunes gens ne fussent tentés, après avoir ainsi bénéficié des libéralités de l'État, de quitter l'enseignement pour suivre une autre carrière; on cherche à les en détourner en leur donnant, à la sortie de l'école normale, pour frais de premier établissement, une subvention de 45 liv. st. pour les hommes, et de 30 liv. st. pour les femmes, à la condition qu'ils soumettront leurs écoles à l'inspection de l'État (qui comprend les locaux, les méthodes et les résultats de l'enseignement).

En 1861, à la suite d'une enquête par une commission royale, les conditions de la subvention ont été modifiées. Aux termes d'un règlement de 1853, l'État devait payer une somme déterminée pour tout enfant dont le maître constatait la présence à l'école pendant 176 jours. Cette disposition n'a pas été changée en principe; mais il a été fait trois parts de la subvention : une pour la lecture, l'autre pour l'écriture, la troisième pour l'arithmétique. Pour qu'elle soit acquise à l'école, l'enfant arrivé à un certain âge doit justifier, par ses examens passés devant les inspecteurs de l'État, qu'il possède d'une manière satisfaisante ces trois éléments de l'enseignement primaire. Toutefois, l'ordre du conseil qui a prescrit cette importante modification au régime de la subvention, ayant été désapprouvé par la chambre des communes, l'ancien ordre de choses a été rétabli, en 1864, avec quelques légers changements, qui laissent à peu près intacts les graves abus signalés par la commission royale.

Voici maintenant quel était, d'après le rapport de cette commission, l'état de l'instruction primaire, en Angleterre, dans l'année 1859.

Sociétés d'encouragement. — Elles étaient (et sont encore) au nombre de neuf. La plus ancienne, la *Société anglaise et étrangère des écoles*, a été fondée en 1808. Elle ne relève d'aucun des cultes établis dans le royaume, et admet dans ses écoles tous les enfants pauvres sans distinction de croyance religieuse. Elle a consacré, depuis 1830, une somme annuelle d'environ 400,000 fr. à son œuvre. — La *Société nationale*, fondée en 1811 par de purs anglicans, ne reçoit que les enfants dont les parents appartiennent à l'Église établie. Elle a dépensé, en 1859, pour ses écoles, à peu près la même somme que la *Société anglaise*. Viennent immédiatement après par ordre d'importance : la *Société métropolitaine et coloniale*, établie en 1836, dont les recettes ont été, en 1859, de 219,400 fr.; l'*Union des écoles des déguenillés* (*ragged schools*), fondée en 1854 et dont les recettes ont été, en 1859, de 128,550 fr.; la *Société des écoles pour les catholiques indigents* (1847), dont les ressources ont atteint, en 1859, le chiffre de 118,625 fr.; la *Société wesleyenne d'instruction* (1840), qui a reçu de ses membres, la même année, 111,025 fr. de cotisations; la *Société d'instruction de l'Église*, qui, bien que de formation récente (1853), a recueilli, en 1859, une somme de 69,025 fr.; enfin la *Société libre d'instruction* (1848), dont les ressources annuelles ne sont pas connues. Huit autres, beaucoup moins importantes, ont affecté à l'entretien de leurs écoles une somme de près de 1,500,000 fr. — On compte, en outre, en Angleterre, 24 comités diocésains d'instruction primaire en rapport immédiat avec le clergé anglican. Ces comités dirigent 20 écoles normales primaires.

Écoles normales primaires. — Elles n'étaient encore, en 1859, qu'au nombre de 34, dont 30 subventionnées par l'État et soumises, à ce titre, à son inspection. Cette année, leurs recettes s'étaient élevées à 2,368,350 fr., dont 1,262,950 fr. provenant de la subvention de l'État. De ces 30 écoles, 13 préparaient des instituteurs, 13 des institutrices et 4 des maîtres des deux sexes.

Écoles des petits enfants. — Leur nombre, ainsi que celui de leurs élèves, n'a pu être connu; seulement les commissaires de l'enquête affirment qu'il est considérable.

Écoles hebdomadaires de jour pour les enfants (d'un âge plus élevé). — Les commissaires en portent le nombre à 58,975 recevant 2,535,462 enfants, dont 1 huitième appartient aux classes moyennes et aisées de la société.

Écoles du lundi. — En 1833, on en avait recensé 16,828 recevant 1,548,890 élèves; la commission en a recensé, en 1859, 33,872 recevant 2,411,554 élèves. Ces écoles sont fréquentées par des adultes et des enfants.

Écoles du soir. — Il en a été recensé 2,036 recevant 80,966 élèves.

Écoles des workhouses (maisons de travail pour les indigents). — En mars 1859, 30,654 enfants recevaient l'instruction primaire dans ces écoles.

Écoles des enfants déguenillés (*ragged schools*); *id.*, *industrielles et préparatoires.* — En 1859, 192 *ragged schools* de jour recevaient 20,909 enfants des deux sexes. 14 écoles du soir donnaient asile à 707. Ces établissements (qui ont reçu depuis une grande extension), destinés à recueillir les enfants errants dans les rues et presque abandonnés, sont sous la direction d'une association centrale dont le siége est à Londres et dont nous avons parlé plus haut (Sociétés d'encouragement).

Les *écoles industrielles* de la même société sont ouvertes aux enfants que les parents ne peuvent conserver ou qui ne trouveraient que de funestes exemples au sein de la famille. On les distingue en *certifiées*, ou établies avec l'autorisation et sous l'inspection du gouvernement, et *non certifiées* ou libres. En 1859, il en existait 18 de la 1re catégorie, renfermant 1,193 enfants, et ayant un revenu de 515,000 fr. Les autres, au nombre de 36, contenaient 2,822 enfants et avaient une ressource annuelle de 538,525 fr.

Les *écoles réformatrices* (analogues à nos colonies pénitentiaires) étaient au nombre de 47 en mai 1859. Elles ont été fondées en vertu de lois spéciales. Au 31 décembre 1859, elles réunissaient 2,594 enfants. En 1858, leurs recettes s'étaient élevées à 1,859,025 fr.

Écoles régimentaires. — 11,195 soldats étaient inscrits, en 1859, sur leurs registres matricules; mais 3,934 seulement les fréquentaient assidûment. Des écoles sont également ouvertes aux enfants des simples soldats et sous-officiers; 11,062 en suivaient les leçons la même année. Elles ne sont pas entièrement gratuites, mais la rétribution y est très-minime. Une école normale pour les instituteurs militaires, établie à l'Hôtel des invalides de Chelsea, fournit par an 40 maîtres aux écoles régimentaires. Le même hôtel entretient une école de garçons qui reçoit 500 élèves. — Une école est établie à bord de tout navire de la marine militaire ayant un équipage de 300 hommes au moins; mais cette création ne paraît pas avoir donné de résultats satisfaisants. — L'enquête mentionne encore des écoles d'apprentis dans les chantiers de l'État, suivies, en 1859, par 1,040 enfants; des écoles à bord des bâtiments d'instruction dans les ports; les écoles chargées de préparer des mousses pour la marine militaire; enfin les écoles de l'hôpital de

Greenwich (invalides de la marine) pour les enfants des marins invalides ou morts au service de l'État. En résumé, les commissaires portent, d'après un nombre considérable d'observations faites sur divers points, à 1 sur 707 habitants le rapport à la population des enfants qui reçoivent l'instruction primaire dans les écoles.

Voici, d'après les publications officielles, le nombre moyen annuel, à diverses époques, des mariés qui n'ont pu signer que d'une marque leur acte de mariage (sur 100 mariés) :

Périodes.	Hommes.	Femmes.	Les deux sexes.
1841-1845 . . .	32.6	48.9	40.8
1846-1850 . . .	31.4	46.2	38.9
1851-1855 . . .	30.2	42.6	36.9
1856-1860 . . .	27.1	38.1	32.6
1861-1863 . . .	24.0	33.7	28.9

Ainsi le nombre des illettrés est constamment et notablement décroissant.

En 1862, sur 1,000 recrues examinées en Angleterre, 239 ne savaient ni lire ni écrire; 37 pouvaient lire seulement, et 724 lire et écrire. En Écosse, ces rapports étaient respectivement de 163, 157 et 680; en Irlande, de 321, 101 et 578. Mêmes proportions en 1861, sauf une légère diminution dans le nombre des recrues anglaises complétement illettrées.

Nous ne connaissons aucun document officiel sur l'état de l'instruction primaire en Écosse, sauf en ce qui concerne les recrues (comme nous venons de le voir) et le nombre des mariés (p. 100) qui n'ont pu signer que d'une marque leur acte de mariage. Voici ce renseignement, tel que nous le trouvons dans le *Rapport sur le mouvement annuel de l'état civil*, pour les quatre années de la période 1859-1862:

	Hommes.	Femmes.	Les deux sexes.
1859	10.89	22.20	16.07
1860	10.31	21.71	16.01
1861	10.60	21.33	15.97
1862	10.01	20.35	15.18
Moyennes . .	10.45	21.40	15.88

On voit que l'instruction est beaucoup plus répandue en Écosse qu'en Angleterre. La différence est de près du double.

Les renseignements que nous avons pu nous procurer pour l'Irlande ne sont pas complets, puisqu'ils ne se rapportent qu'aux écoles publiques ou nationales. L'enseignement y est subventionné par l'État, comme en Angleterre, et placé sous la direction d'un comité supérieur, dont les membres sont nommés par le gouvernement. En 1860, les écoles dites nationales, c'est-à-dire administrées par ce comité, ont reçu 804,000 enfants, dont 668,243 catholiques, 45,269 anglicans, 86,666 presbytériens, et le reste, 3,822, appartenant à d'autres communions. La même année, e comité entretenait, dans les écoles normales primaires, 147 instituteurs et 174 institutrices, en tout 321, dont 159 catholiques, 62 anglicans, 93 presbytériens et 7 de cultes divers. Une statistique intéressante est celle qui fait connaître le nombre de jours que les 804,000 élèves de 1860 ont fréquenté l'école. En voici le résumé :

Moins de 5 jours.	De 5 à 20 jours.	De 20 à 40 jours.	De 40 à 60 jours.	De 60 à 80 jours.	De 80 à 100 jours.	De 100 à 150 jours.	De 150 à 200 jours.	De 200 à 300 jours.	De 300 et au-dessus.
23,173	86,101	107,590	99,258	83,310	71,562	150,963	111,027	67,911	3,999

Les recensements de la population ont, d'ailleurs, constaté un progrès notable dans l'état de l'instruction primaire en Irlande. Ainsi, en 1841, sur 100 habitants

de chaque sexe, 54 seulement pour le sexe masculin et 42 pour le sexe féminin pouvaient lire. Ces rapports se sont modifiés ainsi qu'il suit : en 1851, 58 et 49; — en 1861, 65 et 58.

Autriche. — En Autriche, les écoles primaires se divisent en inférieures, supérieures et urbaines (*Bürgerschulen*). La loi veut qu'il y ait au moins une école primaire inférieure (*Trivialschule*) dans chaque commune, et que les sexes y soient, autant que possible, séparés. Les écoles primaires supérieures ou principales (*Hauptschulen*) ne se trouvent que dans les villes. Les écoles dites *urbaines* n'existent que dans les villes d'une certaine importance, et leur enseignement est plus élevé.

L'instruction est *obligatoire* pour les enfants de 6 à 12 ans. Des écoles spéciales du soir et du dimanche sont affectées aux adultes des deux sexes. — Des cours spéciaux institués auprès de certaines écoles primaires supérieures sont destinés à former des maîtres. Ceux-ci sont nommés et installés par l'administration. — Les dépenses de l'instruction primaire sont à la charge des communes, puis des fondations spéciales, quand il en existe, et, en cas d'insuffisance de ces deux natures de ressources, de l'État. — La surveillance des écoles est confiée au clergé des divers cultes. Le tableau ci-après indique le mouvement des écoles primaires pour les années 1861, 1863 et 1864 :

	Nombre des écoles.	Personnel enseignant.	Enfants en âge de fréquenter les écoles.			Enfants les fréquentant.		
			Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.
1864	17,817	34,145	1,434,103	1,312,861	2,746,964	1,031,330	829,006	1,860,336
1863	17,632	34,125	1,438,605	1,329,510	2,768,145	1,017,022	823,663	1,840,685
1861	16,065	33,603	1,403,884	1,304,164	2,708,048	1,004,144	813,614	1,817,758

Les nombres ci-dessus ne comprennent pas les écoles d'adultes. En voici la statistique pour les mêmes années :

	Nombre des écoles.	Élèves du sexe		
		masculin.	féminin.	Total.
1864	12,759	367,914	308,773	676,687
1863	12,575	361,265	304,392	665,657
1861	12,427	361,305	301,780	663,085

En réunissant les écoles des deux catégories, on a le nombre total ci-après des élèves des écoles primaires :

	Sexe		
	masculin.	féminin.	Total.
1864	1,399,244	1,137,779	2,537,023
1863	1,378,287	1,128,055	2,506,342
1861	1,365,449	1,115,394	2,480,843

Le mouvement, comme on voit, a été assez rapidement progressif et témoigne de la sollicitude de l'État et des communes pour le prompt développement de l'instruction primaire.

Bavière. — L'instruction primaire y est obligatoire comme dans le reste de l'Allemagne. Elle était donnée dans les conditions ci-après en 1862-1863. Le nombre des écoles était de 8,277, dont 5,477 catholiques, 2,620 protestants et 180 israélites. Ces écoles étaient tenues par 8,920 instituteurs ou adjoints, et 605 institutrices ou adjointes. Elles ont été fréquentées par 831,333 écoliers se subdivisant ainsi : écoles de la semaine, 600,451, dont 296,313 garçons et 304,138 filles; — écoles du dimanche, 230,882, dont 111,441 garçons et 119,441 filles. — Les recettes ont été de 8,131,217 fr., dont 1,017,563 fr. provenant des subventions de

l'État et de la province, 2,917,089 fr. des subventions des communes, 1,111,255 fr. du produit de fondations, 341,330 fr. de subventions individuelles, 2,060,302 fr. du produit de la rétribution scolaire, et 683,678 de produits divers. Les dépenses ont monté à 8,325,618 fr., dont 7,098,107 fr. pour le personnel et 1,227,511 fr. pour le matériel. — Il existe, en Bavière, 10 écoles normales; elles entretenaient, en 1862-1863, 608 élèves-maîtres, et avaient encaissé une recette de 262,359 fr. et dépensé 248,944 fr.

Belgique. — L'État entretient deux écoles normales primaires. Ces deux écoles avaient, en 1863-1864, 298 élèves. Il en est sorti, en 1863, 71 maîtres diplômés. — Il existe, en outre, cinq sections normales près des écoles moyennes de l'État, qui réunissaient, en 1863, 122 élèves, et sept écoles normales fondées par les évêques et agréées par le gouvernement, avec 390 élèves en 1862-1863. — Le nombre des écoles normales d'institutrices est de 13; 329 élèves, en 1862-1863, s'y préparaient à la maîtrise.

L'instruction primaire est donnée dans des écoles de deux catégories: 1° les écoles soumises à l'inspection; on en comptait, au 31 décembre 1863, 4,006, dont 3,314 écoles communales, 620 écoles dites adoptées, 32 *id.* privées et 40 pensionnats; 2° les écoles entièrement libres, au nombre de 1,658, dont 1,427 écoles primaires proprement dites, et 231 pensionnats. — Le nombre des écoles (comprises dans les chiffres ci-dessus) de filles est de 1,658, dont 932 soumises à l'inspection. La moyenne pour le royaume est de 2.12 écoles par commune et de 1.10 par 1,000 habitants.

Nous avons dit qu'on comptait, au 31 décembre 1863, 3,314 écoles communales; en voici le mouvement à diverses époques :

	1857.	1860.	1863.
Écoles de garçons	742	838	927
— de filles	283	369	507
— mixtes.	1,917	1,888	1,880
Totaux	2,942	3,095	3,314

L'accroissement a été de 372 écoles en 6 ans.

Au 31 décembre 1863, le nombre d'élèves ci-après fréquentait les écoles primaires :

	Écoles soumises à l'inspection.			Écoles entièrement libres.	
	Garçons.	Filles.		Garçons.	Filles.
Écoles communales . .	219,576	138,592	Écoles primaires . . .	39,243	58,921
— adoptées	16,872	58,549	Pensionnats	3,013	7,997
— privées.	444	672	Totaux	42,256	66,918
Pensionnats	245	657	Totaux généraux .	279,393	265,368
Totaux	237,137	198,470		544,761	

De 1860 à 1863, il y a eu un accroissement de 28,869 élèves ou de 5.6 p. 100.

En rapprochant le nombre des élèves fréquentant les écoles de celui des enfants en âge de les fréquenter (de 7 à 14 ans), on trouve que, au 31 décembre 1863, 189,339 de ces derniers n'y recevaient pas l'instruction primaire.

Sur les 544,761 élèves des écoles primaires à la fin de 1863, 323,502 avaient été admis gratuitement, ou 59 p. 100.

Le personnel enseignant comprenait, à la même date, 4,988 instituteurs et assistants, et 4,685 institutrices et assistantes; en tout, 9,673 (9,220 en 1860). Dans

ces totaux, les instituteurs communaux figurent pour 3,582, et les institutrices de la même catégorie pour 967; ensemble 4,549 (372 de plus qu'en 1860). — Le traitement moyen était ainsi qu'il suit en 1863 :

	Villes.	Communes rurales.
	—	—
	Francs.	Francs.
Instituteurs.	1,494	898
Sous-instituteurs	1,026	634
Institutrices	1,219	863
Sous-institutrices	767	570

Dans ces sommes n'est pas compris le logement ou l'indemnité de logement.

La dépense totale de l'instruction primaire à la charge des communes, de la province (subventions), de l'État (subventions), a été: de 7,552,163 en 1861; de 7,878,400 en 1862; de 9,392,260 en 1863.

L'instruction primaire est encore donnée dans un certain nombre d'établissements spéciaux. Ainsi, on comptait en Belgique, en 1860, 460 salles d'asile, dont 55 communales, 155 privées, mais soumises à l'inspection, et 250 non inspectées. 32 instituteurs et 634 institutrices dirigeaient ces écoles que fréquentaient 40,613 enfants (24,102 en 1851), dont 19,193 garçons et 21,420 filles. Sur ces 40,613 enfants, 28,915 étaient admis gratuitement. — A la même date, 1,145 écoles d'adultes (dont 191 communales et 168 privées inspectées) recevaient 181,120 élèves (76,791 hommes et 104,329 femmes), presque tous admis gratuitement. — 738 ouvroirs donnaient l'instruction primaire à 37,299 enfants, dont 3,272 garçons et 34,027 filles. 21,350 ne payaient aucune rétribution. — Les écoles des hospices, des prisons et dépôts de mendicité, au nombre de 65, instruisaient 4,890 personnes, dont 3,043 du sexe masculin et 1,847 de l'autre sexe. — Enfin les écoles agricoles de réforme de Ruysselede et Beernem (pour les jeunes indigents, mendiants et vagabonds de moins de 13 ans) contenaient, en 1857, 846 enfants, dont 579 garçons (Ruysselede) et 267 filles (Beernem).

L'administration a publié l'état de l'instruction des miliciens (recrues) depuis 1851. Voici le rapport p. 100 de ceux qui ne savaient ni lire ni écrire de 1851 à 1860 :

1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37	35	35	36	35	33	34	34	32	31

Le progrès est manifeste dans les dernières années.

Espagne. — L'enseignement y est à la charge des communes, auxquelles la loi du 28 août 1850 fait une obligation, comme en France et en Belgique, d'entretenir une ou plusieurs écoles selon le chiffre de la population. Les départements et l'État accordent des subventions en cas de besoin. La part de l'État dans cette subvention est de 20 millions de réaux (environ 5 millions de francs), somme annuellement inscrite au budget. Toute commune de plus de 500 habitants doit avoir 2 écoles distinctes, une de garçons, l'autre de filles. Pour les communes d'une moindre importance, la loi tolère l'admission des enfants des deux sexes dans la même école. En cas d'insuffisance de ressources, elle autorise la réunion de plusieurs communes pour la création d'une seule et même école. Est *civilement obligatoire* pour les parents, tuteurs et curateurs, l'envoi de leurs enfants et pupilles aux écoles de l'âge de 6 à 9 ans. Les maires ont mission de veiller à l'exécution de cette importante disposition de la loi. Les conditions de la gratuité et de la non-

gratuité de l'enseignement sont déterminées comme en France, la rétribution étant le principe. Nul ne peut ouvrir une école, s'il n'est pourvu d'un diplôme ou certificat d'aptitude et de moralité délivré par les représentants de l'État.

Ce n'est guère que depuis le commencement de ce siècle que l'instruction primaire a pénétré dans les campagnes. La première école normale fut fondée en 1835. L'organisation des inspections annuelles remonte à 1849. Le nombre des écoles et des élèves s'est accru dans les proportions ci-après de 1846 à 1860 :

	Écoles.	Élèves.	Maîtres.	Dépenses.
	—	—	—	—
				Écus.
1846.	15,640	662,611	6,331	1,307,374
1860.	24,359	1,251,663	14,084	6,571,539

47 provinces possèdent une école normale. — D'après le recensement de la population en 1861, 75.54 habitants sur 100 étaient encore complétement illettrés, ainsi qu'il résulte du renseignement officiel ci-après :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les deux sexes.
	—	—	—
Sachant lire	4.08	4.92	4.50
— lire et écrire	31.07	9.05	19.96
— ni lire ni écrire. . .	64.85	86.03	75.54
	100.00	100.00	100.00

On voit combien sont grandes, dans ce pays, les exigences de l'instruction primaire.

France. — Les écoles primaires y recevaient : en 1832, 1,935,624 élèves ou 59 p. 1,000 habitants; — en 1847, 3,530,135 (99 p. 1,000); — en 1863, 4,336,368 (116 p. 1,000).

1° *Enseignement public. — Écoles de garçons et mixtes.* — Au 1er janvier 1864, sur 37,510, 34,666 communes entretenaient une ou plusieurs de ces écoles; 1,880 étaient légalement réunies à des communes voisines pour l'entretien d'une école; 146 pourvoyaient, dans une école libre, à l'instruction gratuite des enfants indigents; 818 avec 262,499 habitants n'avaient encore pris aucune mesure pour satisfaire aux besoins de l'instruction primaire. — On comptait, dans les 36,692 pourvues d'écoles de garçons et mixtes, 38,386 de ces écoles, dont 20,703 spéciales aux garçons et 17,683 mixtes. De ces 38,386 écoles, 33,767 étaient tenues par des instituteurs laïques, 1,581 par des institutrices laïques; 1,966 par des frères, 1,072 par des sœurs. 3,968 écoles possèdent des instituteurs adjoints, dont 2,189 laïques et 1,779 congréganistes. — 788 écoles temporaires établies dans des sections de communes très-éloignées du chef-lieu, et ouvertes pendant 4 à 5 mois de l'année, existent dans 28 départements. — Des 38,386 écoles, 2,752 sont gratuites, dont 866 tenues par des congréganistes (28 p. 100 de leurs écoles) et 1,886 par des laïques (5.3 p. 100). — 37,236 sont affectées aux enfants du culte catholique, 917 aux enfants du culte protestant, 67 aux enfants du culte israélite; 166 reçoivent des enfants de tous les cultes. — 27,642 sont installées dans des locaux appartenant aux communes; 10,165 dans des locaux loués par elles; 509 dans des locaux prêtés par des particuliers; 70 dans des locaux appartenant à des congrégations religieuses. — 20,585 écoles (écoles laïques) et 2,167 (écoles congréganistes) sont convenablement installées; c'est 58.2 p. 100 écoles laïques et 71.3 congréganistes;

15,634 (dont 14,762 laïques ou 41.8 p. 100 du total et 872 congréganistes ou 28.7 p. 100 ne le sont pas). — 13,579 écoles ou 35 p. 100 donnent, d'après les notes d'inspection, de bons résultats; 12,122 d'assez bons; 8,514 de passables; 3,325 de médiocres; 846 de mauvais; 24,807 laissent donc à désirer.

Les écoles de garçons et mixtes ont été fréquentées, en 1863, par 2,399,293 enfants, dont 2,053,674 garçons et 345,619 filles. — Les écoles laïques ont reçu 1,986,441 élèves (56 en moyenne par école); les écoles congréganistes, 412,852 (135 par école). — 1,553,762 payaient la rétribution scolaire (64 p. 100); 845,531 (36 p. 100) ne l'acquittaient pas. Les laïques avaient 1,886 écoles gratuites ou 5 p. 100 du total; les congréganistes, 866 ou 28.5 p. 100.

En 1863, 1,112,549 enfants seulement ou 46 p. 100 ont fréquenté l'école plus de 9 mois ou toute l'année; 831,258 l'ont suivie de 1 à 6 mois, ou 34.6 par mois.

Les 38,386 écoles de garçons et mixtes sont dirigées par 38,386 instituteurs et institutrices, secondés par 7,644 adjoints. Des instituteurs, 33,767 sont laïques et 1,966 congréganistes; des institutrices, 1,581 sont laïques et 1,072 congréganistes. — Des 7,644 adjoints, 2,723 sont laïques (dont 33 femmes), 4,921 sont congréganistes (dont 566 sœurs). On compte 1.08 personnes par école laïque et 2.6 par école congréganiste. — 16,495 maîtres laïques et 1,022 adjoints sont sortis des écoles normales, ou 45 p. 100. — En 1863, les traitements des instituteurs laïques et des adjoints des deux sexes ont coûté 28,573,660 fr. (non compris le logement et le mobilier de classe). Le traitement moyen des maîtres et maîtresses a été de 778 fr. 52 c.; celui de leurs adjoints, de 392 fr. 17 c. Il a été pourvu à cette dépense à l'aide des ressources ci-après : allocations des communes et produit des fondations 10,978,549 fr.; rétribution scolaire 12,748,892 fr.; subvention des départements 2,453,427 fr.; *id.* de l'État 2,392,792 fr. — Les traitements des instituteurs congréganistes et adjoints a coûté 4,394,228 fr., dont 2,505,315 fr. pour les instituteurs (traitement moyen 824 fr. 46 c.), et 1,888,913 fr. pour les adjoints (traitement moyen 384 fr.). Il a été pourvu à la dépense avec les ressources ci-après : allocations des communes et produit des fondations 3,292,474 fr.; rétribution scolaire 990,703 fr.; subvention des départements 77,546 fr.; *id.* de l'État 33,505 fr. En résumé, les dépenses totales du personnel ont été de 32,967,889 fr., dont à la charge des familles 13,739,595 fr.; des communes 14,271,023 fr.; des départements 2,530,973 fr.; de l'État 2,426,298 fr. En dehors des ressources purement scolaires, les instituteurs reçoivent, pour les fonctions accessoires qu'ils remplissent dans la commune, une somme de 4,219,587 fr., dont 2,349,327 fr. en qualité de secrétaires de mairie.

En 1863, les dépenses du matériel (subventions de l'État et des départements non comprises) ont été, pour les 38,386 écoles, de 37,756,543 fr.

818 pensionnats primaires sont annexés aux écoles publiques de garçons, dont 602 dirigés par des laïques ayant reçu 7,952 internes (13 par pensionnat), et 216 par des congréganistes ayant reçu 5,815 internes (27 par pensionnat).

Les établissements complémentaires d'instruction primaire comprenaient, en 1863, 4,394 classes d'adultes, 297 *id.* d'apprentis, 59 classes de dimanche, 71 écoles pour les enfants des manufactures et 27 orphelinats. De ces établissements, 4,471 étaient tenus par des laïques (84,427 élèves) et 377 par des congréganistes (30,068 élèves).

Écoles publiques de filles. — En 1863, il existait des écoles de filles dans 19,312 communes, dont 13,207 ayant au moins une école publique; 696 réunies à une commune voisine, et 5,409 ayant une ou plusieurs écoles libres qui tiennent lieu d'écoles publiques. Ainsi 18,198 communes étaient dépourvues d'écoles de filles. — Le nombre de ces écoles est de 14,059 desservant 13,903 communes. De ces 14,059 écoles, 5,998 sont laïques et 8,061 congréganistes. Des premières 5,455 sont payantes (92.6 p. 100) et 543 gratuites; des secondes 6,427 (79.7 p. 100) et 1,634; en tout 11,882 payantes (84.5 p. 100) et 2,177 gratuites. — Sur 14,059 écoles, 8,939 seulement, ou 63.6 p. 100, ne laissent rien à désirer au point de vue de l'installation; 10,527 ont un mobilier en bon état, et 3,532 en mauvais état. La moyenne des écoles classées comme bonnes par l'inspection est de 34.4 p. 100, dont 32.5 pour les laïques et 35.8 pour les congréganistes.

Les écoles publiques de filles ont été suivies, en 1863, par 1,014,537 enfants (72 par école), dont 317,342 ou 31.3 p. 100 dans les écoles laïques (53 par école) et 697,195 ou 68.7 p. 100 dans les écoles de sœurs (86 par école). — Le nombre des élèves gratuitement admises est du tiers de l'effectif dans les écoles laïques et de la moitié dans les écoles de sœurs. Sur 5,998 écoles laïques, 543 sont absolument gratuites et 1,634 sur 8,061 écoles de sœurs. — En 1863, 327,035 enfants (32 p. 100) ont fréquenté l'école de 1 à 6 mois; 523,184 (52 p. 100) de 1 à 9 mois; 491,353 (48 p. 100) plus de 9 mois.

Les écoles de filles ont été tenues par 24,411 institutrices et adjointes (14,059 institutrices et 10,352 adjointes), dont 6,845 laïques (5,998 institutrices et 847 adjointes) et 17,566 congréganistes (8,061 institutrices et 9,505 adjointes). 1,986 institutrices laïques (33 p. 100) étaient sorties d'une école normale.

La loi n'impose aucune obligation aux communes en ce qui concerne le traitement des institutrices; elle s'en est rapportée, à cet égard, aux administrations municipales. La dépense totale de cette nature a été, en 1863, de 9,338,249 fr., dont 3,295,807 pour le personnel laïque et 6,042,442 pour les sœurs. C'est un traitement moyen de 481 fr. pour chaque maîtresse laïque et de 344 fr. pour chaque religieuse. Les autres dépenses (loyers des maisons d'école et frais d'imprimés) ont coûté 800,173 fr. La dépense totale ordinaire a donc été de 10,138,422 fr.; elle a été défrayée avec les ressources ci-après : fondations et souscriptions 585,545 fr.; revenus ordinaires des communes 4,436,499 fr.; impositions extraordinaires 501,588 fr.; rétribution scolaire 4,514,820 fr. — Les communes ont, en outre, affecté à l'entretien des locaux et du mobilier scolaire une somme de 1,121,062 fr., ce qui porte la dépense totale à 11,259,484 fr., non compris une subvention de 482,838 fr. fournie par les départements et l'État pour les institutrices dont le traitement n'atteint pas 400 fr.

1,192 pensionnats primaires sont annexés à des écoles publiques de filles, dont 184 laïques recevant 1,661 internes (9 par pensionnat) et 1,008 congréganistes en recevant 15,065 (15 par pensionnat). Le prix moyen de la pension est de 332 fr. dans les maisons laïques, de 337 fr. dans les maisons de sœurs.

En 1863, 192 classes d'adultes, 244 écoles du dimanche, 298 ouvroirs et 110 orphelinats étaient annexés à des écoles publiques de filles. 30,540 élèves fréquentaient ces établissements complémentaires, dont : écoles d'adultes 7,853; *id.* du dimanche 10,677; ouvroirs 8,050; orphelinats 3,960.

Sur les enfants qui ont quitté l'école en 1863 (519,285), 70,386 ne savaient pas à la fois lire et écrire (13.5 p. 100); 133,850 (25.6 p. 100) savaient lire et écrire; 234,255 (45.2 p. 100) savaient lire, écrire et compter; 80,794 (15.7 p. 100) avaient des connaissances plus étendues. Des 315,049 enfants des deux dernières catégories, 215,253 étaient sortis des écoles laïques (62.2 p. 100); 99,796 ou 57.7 p. 100 des écoles de sœurs. Des 204,236 enfants des deux autres catégories, 130,842 (37.8 p. 100) étaient sortis des écoles laïques et 73,394 ou 42.3 p. 100 des écoles de sœurs.

Salles d'asile publiques (recevant les enfants de 1 à 7 ans). — En 1863, 1,936 communes avaient des établissements de cette nature; elles étaient publiques dans 1,417, et libres dans 519. — Sur un total de 2,335 asiles, 1,226 sont entièrement gratuits, dont 268 laïques et 958 congréganistes; 1,109 sont payants, dont 266 laïques et 843 congréganistes. Au point de vue de la direction, 534 asiles sont tenus par des laïques, et 1,801 par des sœurs. Enfin, il y avait 2,173 asiles catholiques, 108 protestants, 4 israélites et 50 communs à plusieurs cultes. — L'installation matérielle laisse à désirer dans 684 asiles. Le mobilier est en bon état dans 2,020, en mauvais état dans 315, suffisant dans 1,672, insuffisant dans 663. — Des 2,335 asiles, 1,172 sont classés comme bons au point de vue de l'enseignement, 649 comme assez bons, 341 comme passables, 140 comme médiocres, 33 comme mauvais. — Les salles d'asile ont reçu, en 1863, 315,568 enfants, dont 157,768 garçons et 157,800 filles. La moyenne des élèves gratuits est de 78.4 p. 100. — Le personnel comprend 2,335 directrices, 1,542 sous-directrices ou adjointes et 1,559 femmes de service. — Les dépenses ordinaires ont monté à 2,660,025 fr.; les ressources ont été les suivantes : produit de fondations et legs 153,027 fr.; ressources ordinaires des communes 1,776,731 fr.; impositions extraordinaires 49,278 fr.; rétribution scolaire 324,314 fr.; ressources diverses des budgets communaux 356,675 fr. Dans ces chiffres n'est pas comprise la subvention des départements. — Le traitement moyen des directrices est de 535 fr.; celui des adjointes de 316 fr.; celui des femmes de service de 154 fr.

2° *Enseignement libre.* — Tous les renseignements qui précèdent s'appliquent aux établissements entretenus aux frais des communes et subventionnés par les départements et l'État. Ceux qui suivent ont pour objet les établissements qui se sont librement fondés sous le régime de la loi de 1850.

a) *Écoles libres de garçons.* En 1863, on en comptait dans 1,965 communes; elles tenaient lieu d'écoles publiques dans 146. Elles étaient au nombre de 3,108, dont 2,572 laïques et 536 congréganistes; 2,784 payantes et 324 gratuites; 892 notées comme bonnes, 881 comme assez bonnes, 645 comme passables, 462 comme médiocres, 228 comme mauvaises. — 2,781 étaient affectées au culte catholique, 257 au culte protestant, 25 au culte israélite; 45 étaient communes à plusieurs cultes. — 1,532 étaient convenablement installées, 909 l'étaient médiocrement, 667 mal. L'installation des écoles congréganistes est meilleure que celle des écoles laïques. — Les 3,108 écoles libres de garçons ont reçu 208,582 enfants (dont 2,164 filles). Sur ce nombre, 125,779 ont suivi les écoles laïques et 82,803 les autres écoles. 419 pensionnats dans les premières ont reçu 12,398 enfants; 144 dans les secondes, 12,842. Les écoles laïques ont reçu en moyenne 48 enfants par école; les autres 154. On comptait 93 payants p. 100 dans les premières, et 40 seulement dans les secondes. 236 de ces dernières, entièrement gratuites, sont entretenues par des fondations,

dons et legs. — Le personnel enseignant des écoles libres est de 6,807 maîtres, dont 817 adjoints.

Les établissements complémentaires libres comprenaient, en 1863, 257 classes d'adultes recevant 8,191 élèves; 38 écoles d'apprentis avec 2,556 élèves; 28 écoles du dimanche avec 3,079; 71 écoles de fabrique avec 4,000; 40 orphelinats avec 2,800; en tout 434 établissements avec 20,626 élèves.

En outre de la rétribution scolaire et du produit des fondations, dons et legs, quelques écoles libres reçoivent des indemnités des communes. En 1863, 168 écoles laïques étaient inscrites aux budgets communaux pour une subvention de 57,812 fr. (344 fr. par école); 259 écoles de frères pour 364,845 fr. (1,408 fr. par école).

b) *Écoles libres de filles.* — Il en existait 13,208 réparties entre 7,348 communes. Dans 1,939, il y avait à la fois des écoles publiques et libres. Dans 5,409, les écoles libres tenaient lieu d'écoles publiques. Des 13,208 écoles, 12,371 étaient payantes et 837 gratuites. 4,455 étaient classées comme bonnes, 3,657 comme assez bonnes, 3,001 comme passables, 1,551 comme médiocres, 544 comme mauvaises. — 7,637 étaient laïques, 5,571 congréganistes. — 12,627 étaient catholiques, 458 protestantes, 23 israélites; 100 recevaient les enfants de tous les cultes. 53 p. 100 environ étaient convenablement installées (41 pour les laïques, 69 pour les sœurs). — 29 écoles laïques étaient bien tenues; la proportion était de 39 pour les écoles de sœurs.

Les 13,208 écoles de filles ont reçu, en 1863, 713,956 élèves, dont 708,292 filles et 5,664 garçons (530 reçoivent des enfants des deux sexes en vertu d'une autorisation spéciale); c'est 54 enfants par école (38 dans les maisons laïques, 75 dans les autres). 3,475 pensionnats (dont 1,385 laïques) réunissaient 88,150 internes. — Des 713,956 élèves, 550,166 étaient payantes (77 p. 100), 163,790 gratuites (23 p. 100). — La moyenne des écoles gratuites est de 5.8 p. 100 pour les maisons laïques, et de 35 pour les autres.

31,551 directrices (dont 18,343 adjointes) dirigent les écoles libres de filles; 2,072 hommes et 1,235 femmes sont, en outre, attachés, comme professeurs externes, aux écoles laïques; 614 et 418 aux écoles de sœurs.

Les établissements complémentaires étaient au nombre de 703 suivis par 27,546 jeunes filles, dont 78 classes d'adultes (2,121 élèves); 38 écoles du dimanche (2,495 élèves); 391 ouvroirs (14,994); 196 orphelinats (7,956). Des 703 établissements, 139 étaient laïques (5,254 élèves), 564 congréganistes (22,292).

Parmi les ressources dont disposent les écoles libres, les documents officiels ne mentionnent que le produit des fondations, dons et legs (22,831 fr. pour les laïques, et 720,608 fr. pour les congréganistes), et des subventions communales (64,535 fr. aux écoles laïques, 128,592 aux écoles de sœurs). 556 écoles laïques et 595 écoles de sœurs reçoivent des subventions communales (116 fr. en moyenne pour les premières, 216 fr. pour les secondes). 133 laïques et 1,100 religieuses bénéficient du produit de fondations (171 fr. pour les premières, 655 fr. pour les secondes). Ces dernières peuvent donc étendre la gratuité dans de plus grandes proportions.

Sur les 138,116 enfants qui, en 1863, ont quitté les écoles libres de filles, 20,784 ne savaient pas à la fois lire et écrire (15 p. 100); 36,988 ne savaient que lire et écrire (26.8 p. 100); 51,947 savaient lire, écrire et compter (37.6 p. 100); 28,397 ou 20.6 p. 100 possédaient tout ou partie des matières facultatives.

Les élèves sorties des écoles laïques et de sœurs se classaient ainsi qu'il suit au point de vue du moindre degré d'instruction (1re catégorie) :

		Total des sorties.	Élèves ne sachant pas lire et écrire à la fois.	Pour 100.
		—	—	—
Écoles	laïques	62,354	8,432	13.52
	religieuses	75,762	12,352	16.30

Salles d'asile libres. — On en comptait 973 établies dans 695 communes. Dans 519, elles tenaient lieu d'asiles publics; elles faisaient concurrence à ces asiles dans 176. — 358 étaient laïques, 615 congréganistes. — 265 étaient classées comme bonnes, 293 comme assez bonnes, 236 comme passables, 150 comme médiocres, 29 comme mauvaises. — 910 étaient catholiques, 60 protestantes, 3 israélites. — 68,288 enfants, dont 32,775 garçons et 35,513 filles, ont fréquenté en 1863 les salles d'asile libres, ou 70 par salle; 32,764 étaient payants et 35,524 non payants. On a compté, en moyenne, 45 enfants par asile laïque, 85 par asile congréganiste. 48 p. 100 (75 dans les asiles laïques et 39 dans les autres) des élèves payaient la rétribution scolaire.

Le personnel enseignant comprenait 1,809 personnes; 436 femmes étaient attachées au service des asiles.

Les asiles libres ont reçu, en 1863, des départements, des communes et des particuliers, 135,126 fr. de subventions.

3° *Écoles normales primaires.* — *a*) Pour les instituteurs. — On en compte 76 desservant 83 départements; à ce nombre il faut ajouter 7 cours normaux et 24 écoles stagiaires; en tout 107 établissements destinés à former des maîtres, qui avaient, au 1er janvier 1864, 3,359 élèves-maîtres, dont 1,170 à bourse entière, 673 à trois quarts de bourse, 889 à demi-bourse, 313 à un quart de bourse, et 314 payant la pension entière. Le prix moyen de la pension ou de la bourse était de 398 fr. — Le nombre moyen annuel des maîtres sortant de l'école normale est de 1,060; celui des places vacantes de 1,454; enfin celui des anciens élèves qui quittent l'enseignement avant l'expiration de leur engagement décennal, de 883. L'administration, ne pouvant ainsi suppléer qu'aux trois quarts des vacances avec les élèves-maîtres, est obligée de faire appel à plus de 400 candidats en dehors des établissements normaux. — Les dépenses de ces établissements ont monté, en 1863, à 2,426,936 fr., dont 279,395 fr. à la charge de l'État; 1,584,040 des départements; 40,875 des communes; 108,406 des écoles normales (ressources propres), et 417,220 des familles.

b) Pour les institutrices. — On compte 64 établissements normaux pour les institutrices, savoir : 11 écoles normales et 53 cours normaux. Ils renfermaient, au 1er janvier 1864, 1,201 élèves-maîtresses, dont 544 à bourse entière, 156 à trois quarts de bourse, 178 à demi-bourse, 20 à un quart de bourse, et 303 pensionnaires. Le prix moyen de la bourse était de 381 fr. — Le nombre moyen annuel des élèves sortant des écoles normales est de 403.

La dépense a été, en 1863, de 471,118 fr., dont 94,210 à la charge de l'État; 289,173 des départements; 3,650 des communes; 36,885 des établissements; 47,200 des familles.

Mentionnons, en outre, l'existence, à Paris, d'un cours normal destiné à préparer des directrices et sous-directrices des salles d'asile; il a été suivi, en 1863, par 71 aspirantes.

En résumé, il existe, en France, 172 établissements destinés à former des instituteurs, institutrices et directrices de salles d'asile, dont 107 pour les instituteurs, 64 pour les institutrices et 1 pour les directrices des salles d'asile.

4° *État de l'instruction primaire en France.* — Il est constaté de deux manières en France : 1° d'après le nombre des recrues et des accusés plus ou moins lettrés; 2° d'après celui des époux qui ont signé ou n'ont pu signer leur acte de mariage. Voici les résultats des renseignements officiels sur cette double enquête :

1. *Instruction des recrues.* — Sur 100 recrues examinées de 1827 à 1862, ne savaient ni lire ni écrire :

1827-1829.	1830-1834.	1835-1839.	1840-1844.	1845-1849.	1850-1854.	1855-1859.	1860-1862.
55.21	48.92	44.43	40.93	36.54	34.51	31.76	29.10

2. *Instruction des accusés et des mariés* (nombre d'illettrés pour 100) :

	Accusés.			Mariés.		
	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.
1851-1854	42	65	46	»	»	»
1855-1858	40	66	44	31	47	39
1859-1862	36	56	40	30	44	37

P. S. *Écoles d'adultes récemment ouvertes.* — Cette analyse du *Rapport* sur l'Instruction primaire en 1863 était terminée, lorsque nous avons reçu communication d'un document officiel sur le nombre des écoles d'adultes ouvertes en 1855, à la demande du ministre, par 30,222 instituteurs et adjoints des deux sexes, des régents de collége, des professeurs de lycée et même de faculté. — Ces maîtres ont ouvert, dans 22,947 communes, 22,980 cours d'adultes pour les hommes, 1,706 pour les femmes; en tout 24,686 écoles nouvelles où chacun d'eux a donné, en moyenne, 150 heures de leçon. — Ces cours ont été suivis par 552,930 hommes et 42,567 femmes. Les libéralités des départements, villes et particuliers ont monté à 1 million environ, et 123,778 élèves ayant voulu payer une rétribution, la recette totale a été de 1,400,000 fr. Et cependant plus des trois cinquièmes des cours (15,275) ont été gratuits.

Grèce. — D'après les documents officiels, il existait dans ce pays, en 1860, 972 écoles primaires, dont 809 pour les garçons et 163 pour les filles 885 instituteurs et 175 institutrices, en tout 1,060 maîtres des deux sexes, dirigeaient ces écoles, qui ont été fréquentées par 56,800 élèves. De 10 à 15,000 enfants fréquentent, en outre, les écoles dites élémentaires. Le crédit affecté à la subvention de l'État est de 82,340 drachmes (74,466 fr.).

Hollande. — Aux termes de la constitution, l'enseignement y est libre; seulement les instituteurs primaires doivent être munis d'un certificat d'aptitude et de moralité, et l'État inspecte leurs écoles. Dans les communes de 3,000 âmes, l'enseignement primaire est, en outre, surveillé par une commission spéciale. Il existait, en 1860, 3,539 écoles, dont 2,490 publiques (à la charge des communes) et 1,049 privées; elles étaient tenues par 7,107 maîtres et 1,289 institutrices. Elles recevaient 400,907 élèves, dont 223,811 garçons et 177,096 filles. On comptait en outre, 723 salles d'asile recevant 23,989 garçons et 25,528 filles, — 101 classes d'adultes, et 114 écoles du dimanche. Les classes d'adultes et écoles du dimanche étaient fréquentées par 39,833 hommes et 14,679 femmes. — Les dépenses de l'instruction primaire ont monté à 3,232,092 florins (6,916,677 fr.). — L'État entretient 3 écoles normales.

Italie (Royaume d'). — L'état de l'instruction primaire dans ce pays, en 1862-1863, a été, en 1865, l'objet d'un rapport détaillé que nous allons analyser.

Salles d'asile (pour les enfants de 2 à 5 ans). — Il en existait 1,806, dont 457 publiques et 1,349 privées; c'est 8.29 pour 1,000 habitants. Les asiles privés recevaient 81,513 enfants, dont 39,764 garçons et 41,749 filles; c'est 4.90 enfants pour 100 ayant de 2 à 5 ans; — les asiles publics 53,442, dont 26,731 garçons et 26,711 filles. Le personnel dirigeant comprenait 2,568 personnes, dont 2,222 directrices et 346 assistantes. — Les asiles publics ont coûté 1,185,817 fr., dont 451,878 pour le personnel et 733,939 pour le matériel (2,597 par asile); les ressources ont monté à 1,323,432 fr., dont 21,108 fr. fournis par l'État, 19,972 par les provinces, 268,614 par les communes et 1,013,738 fr. provenant du produit de donations fixes et éventuelles.

Écoles du soir et du dimanche. — Les écoles du soir étaient au nombre de 2,803, réunissant 108,170 élèves (30 par école) et dirigées par 3,462 maîtres; les écoles du dimanche de 495, ayant reçu 16,031 élèves et dirigées par 571 maîtres. Les dépenses des deux natures d'écoles ont été de 547,468 fr., dont 371,445 pour le personnel et 176,023 pour le matériel.

Écoles élémentaires. — On en comptait, en 1862-1863, 29,422, dont 17,159 pour les garçons et 12,263 pour les filles. 23,340 étaient publiques et 6,082 privées; 1,397 étaient des écoles supérieures et 28,025 des écoles inférieures (26 écoles privées pour 100 publiques; 71 écoles de filles pour 100 de garçons; 14 écoles pour 10,000 habitants). 209 communes n'avaient aucune école; 214 n'avaient pas d'écoles publiques et 6,647 manquaient d'écoles privées. 253 étaient sans école publique pour les garçons, 1,087 sans école publique de filles. — Les écoles mixtes, si nombreuses en France, sont très-rares en Italie, qui n'en avait que 136 en 1862-1863, et encore les maîtres de ces écoles doivent-ils donner tour à tour l'enseignement aux garçons et aux filles, et non simultanément. — 1,109,224 enfants (626,589 garçons et 482,635 filles) ont suivi les écoles élémentaires, dont 983,336 les écoles publiques et 125,888 les écoles privées. C'est 38 élèves pour 100 garçons de 5 à 12 ans et 30 seulement pour 100 filles. Les écoles publiques ont reçu, en moyenne, 42 élèves, et les écoles privées 21. Sur les enfants qui ont fréquenté les écoles, 729,190, ou 66 p. 100, ne les ont suivies que de 5 à 6 mois. — Le corps enseignant comprend 17,604 instituteurs et 13,817 institutrices, en tout 31,421, dont 23,680 dans les écoles publiques et 7,741 dans les écoles privées. Sur les 31,421 maîtres ou maîtresses, 22,329 sont laïques (10,314 maîtres et 12,015 maîtresses), 9,092 sont congréganistes (7,290 maîtres et 1,802 maîtresses). — Le minimum du traitement moyen dans les écoles publiques est de 339 fr., le maximum de 561; pour les institutrices, le minimum de 265, le maximum de 469.

La dépense afférente aux écoles publiques a été de 11,968,826 fr., dont 9,937,035 pour le personnel et 2,031,791 pour le matériel. Chaque école a coûté en moyenne 513 fr. Les recettes se sont ainsi réparties d'après leur origine : allocations des communes 10,326,894 fr.; subvention de l'État 452,874 fr.; *id.* des provinces 155,812 fr.; recettes diverses 1,033,246 fr.

Écoles normales. — Ces établissements se divisent en deux catégories : les écoles normales primaires proprement dites, se divisant en supérieures et inférieures, et les écoles magistrales, avec la même subdivision. Les écoles normales (dont le do-

cument officiel ne donne pas le nombre) ont entretenu, en 1862-1863, 2,431 élèves-maîtres, dont 886 hommes et 1,545 filles; les écoles magistrales 1,879 aspirants, dont 292 élèves-maîtres et 1,587 élèves-maîtresses. — 1,069 maîtres et maîtresses ont suivi les conférences d'instituteurs. Les écoles normales supérieures ont délivré 770 diplômes, les écoles magistrales 3,203; 425 maîtres ont, en outre, reçu des certificats de capacité.

État de l'instruction primaire d'après le recensement de 1861. — D'après ce recensement, sur 1,494,564 garçons de 0 à 5 ans, 4,374 savaient lire; 3,336 savaient lire et écrire; 1,486,854 ne savaient ni lire ni écrire. — Sur 1,465,127 filles des mêmes âges, 3,446 savaient lire; 2,454 lire et écrire; 1,459,227 ne savaient ni lire ni écrire. — Sur 9,402,672 individus du sexe masculin de plus de 5 ans, 380,019 savaient lire; 2,620,269 lire et écrire; 6,402,384 ne savaient ni lire ni écrire. — Sur 9,414,971 filles ou femmes, 505,549 savaient lire; 1,258,186 lire et écrire; 7,651,236 étaient complétement illettrées.

Voici les rapports pour 1,000 :

	Sachant lire.			Sachant lire et écrire.			Complétement illettrés.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les deux sexes.
Enfants de 0 à 5 ans. .	2.90	2.35	2.63	2.22	1.67 .	1.95	994.88	995.98	995.42
Individus de 5 ans et au-dessus.	40.42	53.70	47.07	278.68	133.64	206.11	680.90	812.66	746.42

Prusse. — L'instruction primaire est *obligatoire* dans tous les États allemands, en partie depuis le dernier siècle. En Prusse, elle fut déclarée telle par l'édit du 28 septembre 1717 pour les enfants de 5 à 12 ans, et l'application de cette mesure commença le 29 septembre 1736. Le règlement général d'août 1763 l'étendit aux enfants de 14 ans. — Aux termes d'un document officiel que nous avons sous les yeux, il existait en Prusse, au 31 décembre 1861, 24,763 écoles publiques dirigées par 33,617 instituteurs et 1,755 institutrices. Sur 3,090,294 enfants en âge de recevoir l'instruction primaire, 2,875,836 fréquentaient les écoles publiques, et 84,021 les écoles privées; en tout 2,959,857 enfants. Une grande partie des 130,437 restants suivait les écoles secondaires.

Le traitement moyen des instituteurs des deux sexes est de 1,650 fr. à Berlin; de 1,050 fr. dans les villes; de 680 fr. dans les campagnes. Le produit de la rétribution scolaire figure pour deux septièmes dans la dépense afférente aux traitements. Le surplus provient de fondations, ainsi que des subventions des communes et de l'État. — Sur une dépense totale d'environ 37 millions de francs pour l'instruction primaire, l'État donne environ 1,600,000 fr.

A l'occasion de la discussion du budget de l'instruction publique de 1865, le rapporteur a constaté que l'enseignement primaire obligatoire n'est pas une garantie complète contre l'ignorance, et il en a donné pour preuve ce fait que, d'après le recrutement de 1863 et 1864, 20 p. 100 des recrues de la province de Prusse étaient complétement illettrées, tandis que, pour les autres provinces, la moyenne est de 5 p. 100. Le résultat le plus favorable a été constaté dans la province de Saxe, où 85 recrues seulement étaient complétement illettrées sur 11,763.

Russie. — En 1856, on comptait, dans la Russie d'Europe (Pologne et Finlande non comprises), le nombre d'écoles et élèves ci-après :

Provinces.	Écoles.	Élèves.
Russie d'Europe	7,841	432,889
Province du Caucase. . .	74	5,505
Sibérie	312	11,608
Total	8,227	450,002

Nous avons lieu de croire que ces chiffres se rapportent aux écoles subventionnées par l'État et non au total des écoles.

D'après une *correspondance russe* insérée dans les journaux français de juillet 1865, on trouve les renseignements plus détaillés ci-après sur l'état de l'instruction primaire, subventionnée et libre. La première comprenait les établissements ci-après :

Écoles des églises et cloîtres orthodoxes	320,000	élèves.
— du ministère des domaines	198,000	—
— de l'administration des troupes irrégulières .	42,500	—
Total	560,500	—

Les écoles (non subventionnées) des cercles scolaires du Caucase, celles des églises des confessions étrangères et des établissements privés, recevaient, à la même date (non indiquée, mais très-voisine, 1864 ou 1865), 40,631 élèves. — Les églises fournissent le plus grand nombre des élèves, soit 58 p. 100; les campagnes 31; le clergé 2; la noblesse 9 p. 100.

L'État entretient deux écoles primaires normales, et se proposait, en 1865, d'en augmenter le nombre.

Un document russe indique ainsi qu'il suit l'état de l'instruction primaire en Pologne en 1862 : Sur 4,972,193 habitants, 3,973,869 ne savaient ni lire ni écrire, 846,767 savaient lire et écrire, et 151,557 seulement avaient reçu une instruction plus élevée. Ainsi, sur 100 personnes, 2 seulement étaient lettrées, 7 ne possédaient que les premiers éléments de l'instruction primaire, le reste était complétement illettré.

Saxe (Royaume de). — En 1860, on y comptait, d'après le recensement de la population, 243,641 (d'après les inspecteurs de l'instruction primaire 239,275) enfants en âge de recevoir l'instruction primaire. En fait, 243,934 d'après le recensement (239,583 d'après les inspecteurs) fréquentaient les écoles; ce qui indique ou une erreur (très-faible il est vrai), soit dans le recensement, soit dans les rapports des inspecteurs, ou la présence dans les écoles primaires d'élèves d'un âge supérieur à celui des enfants auxquels la loi impose l'obligation de fréquenter l'école. — Le nombre des écoles était de 1,741, celui des instituteurs des deux sexes de 2,121; soit 113 élèves pour 1 instituteur.

Suisse. — C'est le pays de l'Europe où l'État fait, relativement à ses ressources, le plus de sacrifices pour l'instruction primaire. Disons d'abord que l'instruction y est *obligatoire*, sauf dans les cantons de Genève, de Schwitz, d'Uri et d'Unterwalden. Dans le canton de Zurich, d'après la loi de 1859, l'âge scolaire s'étend de 5 à 16 ans accomplis. — Parents, tuteurs et chefs de fabrique sont tenus, sous les mêmes peines, d'envoyer les enfants aux écoles. Si le père fait élever son enfant à domicile, il n'en paye pas moins la rétribution scolaire. Dans le canton de Berne, les jeunes soldats qui ne savent pas lire, écrire une lettre, rédiger un rapport, résoudre un problème usuel d'arithmétique, sont tenus de suivre l'école de la caserne. De 3 à 5 seulement p. 100 sont dans ce cas.

Il n'existe, sur l'état de l'instruction primaire, en Suisse, aucun document général. Quelques cantons, en très-petit nombre, ont publié, sur la matière, des documents déjà anciens. Les plus récents se rapportent à Genève, où l'instruction primaire est libre, et au Tessin, où elle est obligatoire. En voici le résumé :

En 1863, le canton de Genève possédait 3 écoles dites moyennes, 31 écoles de garçons et filles, 31 écoles de garçons, 21 de filles, 110 divisions d'écoles, 2 succursales *id.*, 30 écoles de petits enfants. Ces diverses écoles ont été fréquentées par 8,000 élèves environ. Elles étaient dirigées par 125 maîtres ou maîtresses. Ces nombres se rapportent aux écoles publiques. Quant à l'enseignement privé, il était donné dans 70 à 80 établissements réunissant environ 1,100 élèves, en tout 9,100.

Le document officiel ci-après donne la mesure de la diffusion de l'instruction primaire dans le canton. C'est le nombre des nationaux et étrangers n'ayant pu signer leur acte de mariage à diverses époques :

	1844.		1854.		1864.	
	Nationaux.	Étrangers.	Nationaux.	Étrangers.	Nationaux.	Étrangers.
Hommes	4	11	2	10	2	41
Femmes	2	2	1	3	»	11
Mariages	171		239		350	

Le Tessin possédait, dans l'année scolaire 1862-1863, 461 écoles élémentaires inférieures, dont 134 pour garçons, 131 pour filles et 196 mixtes. La fréquentation des écoles est *obligatoire* pour tous les enfants de 6 à 13 ans. En 1862-1863, sur 18,927 de ces enfants ayant l'âge scolaire, 16,712 les ont suivies, dont 8,519 garçons et 8,193 filles. — Le nombre des instituteurs était égal au nombre des écoles : 461, dont 252 maîtres et 209 maîtresses.

13 écoles de répétition ou d'adultes, dont 7 pour les hommes et 6 pour les deux sexes, recevaient un nombre d'élèves qui n'est pas connu. Ces écoles n'avaient eu que peu de succès.

7 écoles primaires supérieures pour les garçons (fondées en 1841) ont été suivies, en 1862-1863, par 299 élèves. L'admission dans ces écoles est subordonnée à un examen et limitée aux enfants de 10 à 17 ans. La durée du cours est de 2 ans. — 4 écoles supérieures pour les filles ont reçu 112 élèves. La durée du cours est de 4 ans.

Le canton a fondé, en outre, une école pédagogique dite de *méthode;* un *cours préparatoire* pour les maîtres et aspirants des deux sexes (143 élèves en 1862-1863), et une *école cantonale de méthode*, dont les cours durent deux mois (96 élèves).

II. Pays hors d'Europe.

ÉTATS-UNIS. — « Aux États-Unis, dit M. de Laboulaye, l'éducation primaire est considérée comme une dette sociale, et c'est la commune (*township*) qui est chargée de l'acquitter. L'enseignement est absolument libre; mais, en fait, les écoles communales sont si parfaites, si richement dotées, si complétement gratuites, qu'elles appellent et retiennent l'immense majorité des enfants. La commune s'impose elle-même, et c'est généralement la plus lourde des taxes locales. Dans les États de la Nouvelle-Angleterre, elle varie entre 1 dollar (5 fr. 30 c.) et 1 ½ dollars par tête d'habitant. En 1859, par exemple, les 1,231,500 habitants du Massachusetts ont fourni 1,390,382 dollars pour leurs écoles. L'État y a ajouté 48,000 dollars, repré-

sentant l'intérêt des capitaux qui appartiennent au fonds des écoles. Dans quelques États, ce fonds est considérable. Ainsi, au Connecticut (460,000 habitants en 1860), il est de plus de 2 millions de dollars. Il est généralement formé avec le produit de la vente de terres publiques. Plus de 50 millions d'acres (environ 20 millions d'hectares) ont été ainsi attribués aux différents États par le gouvernement fédéral, pour l'entretien des écoles communales. Les principaux caractères de l'enseignement primaire sont les suivants : 1° elles sont *communales*, c'est-à-dire publiques, et, à ce titre, ouvertes à tous, et *gratuites;* 2° pour qu'elles pussent recevoir tous les enfants sans distinction de culte, on en a exclu l'enseignement religieux. On y récite l'oraison dominicale, et on lit un chapitre de la Bible, sans y joindre de réflexion; 3° les deux sexes sont confondus dans les écoles; 4° les écoles américaines sont, d'après M. de Laboulaye, de véritables modèles au point de vue de la ventilation, du chauffage, de la commodité de l'enseignement et du maintien de l'ordre. A chacune d'elles est jointe une bibliothèque d'ouvrages classiques qui prête des livres aux enfants; 5° pour former un corps enseignant à la hauteur de sa mission, on a créé des écoles normales, des conférences, des associations de maîtres, des journaux, des revues de pédagogie; 6° l'enseignement est surveillé par des inspecteurs salariés de l'État; 7° les femmes ont une grande part dans l'instruction primaire, l'expérience ayant prouvé que leurs classes sont au moins aussi bien tenues, au point de vue de l'ordre et de l'importance des résultats, que celles des maîtres. — Le traitement varie plus ou moins sensiblement; il se paye par mois d'école (ce qui réduit l'année à 8 mois environ). Il était, au Massachusetts, en 1859, de 49 dollars en moyenne pour les instituteurs, et de 20 pour les institutrices, non compris le logement, le chauffage et l'éclairage. — Suivant M. Bigelow (*les États-Unis d'Amérique en 1863*, p. 422), la dépense des écoles publiques, à la fois à la charge des communes et de l'État, s'élevait, en 1863, à 21,185,624 dollars, et les écoles étaient fréquentées par 4 ½ millions d'enfants.

Canada. — D'après le rapport du directeur de l'instruction publique, 343,733 élèves ont fréquenté les écoles primaires, en 1862, dans le haut Canada, et 139,474 dans le bas Canada. C'est environ 22 p. 100 de la population totale dans la première des deux provinces et 11 dans la seconde.

Chili. — D'après un recensement de la population opéré le 19 avril 1865, près du tiers de la population possédait les premiers éléments de l'instruction primaire. Ainsi 183,527 hommes et 125,782 femmes savaient lire; — 162,322 hommes et 101,360 femmes savaient lire et écrire.

Le gouvernement, avec le concours des municipalités, entretient avec le plus grand soin les écoles primaires et fait, en général, de louables efforts pour propager l'instruction. La dépense de cette branche des services publics (subventions de l'État et dépenses communales comprises) s'élève à environ 1 million de francs.

On comptait, au Chili, en 1865, 640 écoles primaires publiques, dont 432 pour les garçons et 208 pour les filles. Elles étaient fréquentées par 39,196 élèves (26,452 garçons et 12,744 filles). Les écoles privées étaient au nombre de 430, dont 253 pour garçons et 177 pour filles; elles étaient suivies par 11,551 enfants (7,303 garçons et 4,248 filles). En réunissant les écoles publiques et privées, on a 1 école pour 1,700 habitants et 1 élève pour 39.

Ces trois pays sont les seuls qui aient publié, ou du moins pour lesquels nous ayons pu nous procurer des évaluations ou des documents officiels.

Si nous recherchons, pour les divers États qui viennent de nous occuper, le rapport des élèves à la population totale, nous arrivons aux résultats ci-après :

I. *Pays d'Europe.*

Pays.	Date du document.	Population en millions d'habitants.	Nombre total des élèves.	Élèves p. 100 habitants.
Angleterre . . .	1859	20.0	?	12.98
Autriche	1863	35.0	2,506,342	7.16
Bavière	1863	4.7	831,333	17.67
Belgique	1863	4.7	810,319	17.11
Espagne	1860	15.6	1,251,663	8.02
France	1863	38.0	4,336,368	11.41
Grèce	1860	1.0	70,000	7.00
Hollande	1860	3.3	504,936	15.30
Irlande	1860	5.8	804,000	13.86
Italie	1862	22.0	1,372,690	6.24
Prusse	1861	18.5	2,959,857	16.00
Russie	1863	64.0	560,500	0.88
Saxe	1860	2.2	243,934	11.09
Suisse :				
Genève	1863	82.876	9,100	10.98
Tessin	1863	116.343	17,343	14.90

II. *Pays hors d'Europe.*

Pays.	Date du document.	Population en millions d'habitants.	Nombre total des élèves.	Élèves p. 100 habitants.
États-Unis . . .	1863	32.0	5,500,000	17.19
Canada	1862	2.5	483,207	19.33
Chili	1865	1.8	50,747	2.78

A. LEGOYT.